



118/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 33
Nombre de votants : 38
Date de convocation : 18/11/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : PROROGATION SUBVENTION BALADES CULTURELLES ET GOURMANDES – ASSOCIATION LES AMIS D'ALAIN MARINARO

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGÉ (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Publié ou Notifié

Le

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

118/2020

PROROGATION DE SUBVENTION 2018-2020: « BALADES CULTURELLES ET GOURMANDES » ASSOCIATION LES AMIS D'ALAIN MARINARO

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, et notamment sa compétence en matière de développement économique

VU les délibérations n°8/2017 et n°09/2019 attribuant à l'Association Les Amis d'Alain Marinaro, une subvention exceptionnelle pour la manifestation « Balades Culturelles et Gourmandes » et autorisant sa prorogation,

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que par délibération n°8/2017, une subvention de 400€ par date, dans la limite de 1200€ avait été attribuée pour cette manifestation unique et non renouvelable de l'association Les Amis d'Alain Marinaro.

Cette subvention de la Communauté devait permettre à l'association de lever des fonds européens pour équilibrer le plan de financement. En raison de l'engagement tardif d'autres partenaires, la manifestation n'avait pu être programmée que sur 2019-2020 à raison d'un concert en 2019, deux en 2020 ; et un renouvellement de l'engagement de la Communauté avait été accordé par délibération n°9/2019 pour en assurer le maintien du financement.

Or la situation sanitaire de l'année 2020 oblige l'association à ajourner les deux concerts prévus en 2020 sur 2021.

Son Président sollicite à nouveau la reconduction de l'engagement de la Communauté, à hauteur de 400€/manifestation, pour les deux manifestations devant être reportées, soit 800€ restant à verser sur 1200€ prévus.

Au regard des situations exceptionnelles des activités économiques, culturelles et de loisirs sur l'année 2020, le Président **PROPOSE** de proroger la subvention initialement attribuée, sur l'exercice 2021, pour le solde restant engagé.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de proroger le solde de la subvention de 400€/dates, accordée pour la manifestation « Balades Culturelles et Gourmandes », pour les deux programmations reportées sur 2021, soit 800€.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'attribution tel que présenté.

PRECISE que la ligne budgétaire sera inscrite sur le budget primitif 2021 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE

MAIRIE DE THUIR
B.P. 1
THUIR
66301